

19 septembre 2014- n° 12

140106

**TRANSPARENCE DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE – APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DE LA S.E.V. CONCERNANT LE PARC D'ACTIVITES D'HERBAVILLE**

Pour permettre au concédant d'exercer son droit à contrôle comptable en application de l'article 5 II de la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 sur les Sociétés d'Economie Mixte et conformément au Cahier des Charges du Traité de Concession du 28 juin 1996, notamment son article 41, le concessionnaire doit tenir sa comptabilité de manière à faire apparaître distinctement les comptes propres de l'opération concédée et doit présenter chaque année au concédant, après actualisation, le bilan et le plan de trésorerie de ladite opération.

Le bilan arrêté au 31/12/2013, fait apparaître un poste de dépenses s'élevant à 6 350 K€ HT et un poste de recettes s'élevant à 4 755 K€ HT. Le solde cumulé au 31/12/2013 est de - 1 251 K€.

La collectivité souhaitant clôturer cette opération d'ici la fin de l'année 2014, le bilan au 31/12/14 a été établi dans cette optique.

Le bilan prévisionnel révisé s'équilibre en dépenses et en recettes (6 383 K€ HT) grâce à une participation de la collectivité.

En effet, la convention de concession prévoit, dans le cas d'une trésorerie d'opération négative le versement d'une participation du concédant. Celle-ci est donc inscrite en 2014 à hauteur de 1 627 K€ pour équilibrer le bilan opérationnel. Il est aussi prévu le remboursement par la S.E.V. d'une avance de 305 k€.

Ce site est maintenant pleinement opérationnel car totalement viabilisé. Une parcelle, divisible, de l'ordre de 5 hectares, ayant pour vocation de recevoir des activités industrielles, artisanales, scientifiques et techniques et / ou des activités liées au sport, au tourisme et aux loisirs, reste à commercialiser.

**LE CONSEIL**

Après avoir entendu les explications du Maire,

**DECIDE**

- D'approuver le compte rendu d'activité annuel de la S.E.V. concernant le parc d'activités d'Herbaville-Les Tiges ;

- D'approuver le bilan du parc d'activités d'Herbaville-Les Tiges révisé et faisant apparaître le bilan de clôture prévisionnel au 31/12/14.


Un bilan de clôture définitif sera présenté ultérieurement par la S.E.V. pour approbation par la collectivité.

- D'approuver le versement en 2014 d'une participation d'équilibre au solde de l'opération de 1 627 K€.

- D'approuver le remboursement par la S.E.V. de l'avance versée par la Ville à hauteur de 305 K€.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

(Sorti au moment du vote :  
V.Benoit - Président de la S.E.V.)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
David VALENCE

-----

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	35
Nombre des Membres en exercice.....	35
Nombre des Membres présents à la séance.....	26
Procurations.....	8
Absente excusée.....	1

-----  
Séance du 19 septembre 2014  
-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES (*arrivé au point n° 8 - procuration à Johann RUH*), Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Gina FILOGONIO, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUDA, Mustafa GUGLU, Christophe ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Bruno TOUSSAINT à David VALENCE  
Caroline PRIVAT à M.José LOUDIG (*sauf pour le point n° 4 adopté en fin de séance*)  
Roselyne FROMENT à Françoise LEGRAND  
Isabelle de BECKER à Marc FRISON-ROCHE  
Ouseynou SEYE à Nicolas BLOSSE  
Sabriya CHINOUNE à Mustafa GUGLU  
Pierre JEANNEL à Claude KIENER  
Michel CACCLIN à Ramata BA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

-----

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

-----